



Violence psychologique de la part de mon époux

Par **Drou**, le **21/11/2010 à 18:35**

Bonjour,
Je suis marié avec mon conjoint depuis 18 ans. Depuis près de 2 ans je subit de la violence de sa part, non pas physiquement mais psychologiquement. Il m'insulte, hurle, il y a tout les soirs des disputes, il me harcèle moralement, il ne respecte pas son rôle de père sur les enfants et en aucun cas parvient a nos besoins financier. De plus il est tres violent et il y'a aucune possibilité de communication avec lui car il se met a crier dans chaque situation et tout ca devant les enfants. J'ai peur qu'ils ai un trouble psychologique car ils ont peur des l'arrivé de leur père a la maison et s'isolent pour ne rien entendre. Je voudrais savoir ce que je dois faire car je veux me séparer de lui mais il ne veut pas et me fais du chantage.
Merci

Par **Marion2**, le **21/11/2010 à 18:51**

Bonsoir,
Avez-vous la possibilité de partir avec vos enfants, chez vos parents, frère ou soeur, amis.. ?
Si oui, prévenez la gendarmerie et donnez leur l'adresse où vous vous réfugiez.
Vous pouvez téléphoner 24H/24 au 3919 (n° gratuit). Une solution pourra être envisagée, pour vous loger en urgence avec vos enfants.
Vous pouvez également contacter en urgence une Assistante Sociale.
Quel âge ont vos enfants ?
Il faut résoudre ce premier problème en urgence et ensuite, si vous souhaitez quitter votre mari, il faudra prendre un avocat.
Peut-être avez-vous droit à l'Aide Juridictionnelle.
N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous jugerez utiles. Il ya aura toujours une personne pour vous répondre.
Bon courage à vous Drou.

Par **mimi493**, le **21/11/2010 à 19:01**

La première chose à faire est de prendre un travail.

Par **Marion2**, le **21/11/2010 à 19:27**

Si Drou ne travaille pas, il est évident que la recherche d'un travail s'impose rapidement.
Elle n'a pas dit si elle travaillait ou non.
Il n'est pas facile de trouver un travail rapidement à l'heure actuelle, et je pense que Drou se trouve actuellement à la limite de ce qu'elle peut supporter.

Par **Drou**, le **21/11/2010 à 19:37**

oui je travaille mais j'ai un compte commun avec mon mari et je ne possède même pas de carte bancaire donc financièrement je n'ai rien . Il contrôle tout, même l'argent que je gagne.
Mes enfants sont âgés de 11, 13 et 18 ans et je n'ai pas de famille en France donc c'est pour cela que je suis vraiment désespéré je n'ai aucun soutien ...

Par **mimi493**, le **21/11/2010 à 19:45**

A vous de ne plus le laisser contrôler votre argent
Demain vous allez ouvrir un compte en banque
- vous dites à votre employeur de verser dessus votre salaire
- vous virez une part du compte joint sur ce compte.
Il va falloir commencer à ne plus vous laisser faire parce que sinon, aucune démarche ne pourra être faite, si vous continuez à courber l'échine.
Vous décrivez des disputes, ce n'est pas avec ça qu'on fait intervenir la police.